

Lyon, le 28 avril 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à projets du Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact) : prévenir l'usure par des actions portant sur la santé au travail et les parcours professionnels

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) lance un nouvel appel à projets du Fact dédié à la prévention de l'usure professionnelle. **Objectif : soutenir des projets favorisant le maintien en emploi des travailleurs ainsi que des parcours professionnels durables.**

Cet appel à projet s'adresse aux entreprises de – de 300 salariés, de tout secteur d'activité ainsi qu'aux branches professionnelles.

Date limite de candidature : 18 septembre 2026

Un enjeu majeur pour les entreprises et les salariés

Dans un contexte de tensions sur les compétences, de vieillissement de la population active et de transformations du travail, la prévention de l'usure professionnelle constitue un enjeu central pour les entreprises. Elle renvoie à la capacité à maintenir les salariés en emploi, en bonne santé, tout au long de leurs parcours professionnels. En améliorant les conditions de travail et en anticipant les situations d'usure, les entreprises peuvent réduire l'absentéisme, limiter les risques de désinsertion professionnelle et renforcer leur attractivité.

Des projets pour articuler prévention de l'usure et parcours professionnels

Les projets présentés devront proposer des actions concrètes permettant de prévenir l'usure en agissant sur les situations de travail, l'organisation du travail et la construction de parcours professionnels. Ils devront notamment combiner les actions en matière de santé au travail et de compétences ou lier les politiques RH et prévention aux différents moments clés de la carrière, notamment lors d'évolutions du travail. Les projets attendus doivent permettre aux entreprises d'aller au-delà des obligations réglementaires. Une attention particulière sera portée aux projets innovants.

Un soutien aux entreprises et aux acteurs qui les accompagnent

Doté d'une enveloppe financière de 350 000 €, cet appel à projets s'adresse aux PME et associations de moins de 300 salariés ainsi qu'aux organismes qui les accompagnent (fédérations professionnelles, services de prévention et de santé au travail, organisations syndicales ou patronales, Opco, etc.).

Il a pour objectif de faire émerger des démarches transférables et de capitaliser des retours d'expérience utiles à d'autres structures confrontées à ces enjeux.

[Accéder à l'appel à projets et déposer un dossier](#)

Contacts Presse

Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Aurélié Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des entreprises et des territoires. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.
